



# PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE  
DE  
**PENMARC'H**  
FINISTÈRE

EN DATE DU 3 JUILLET 2015

**Etaient absents** : Mesdames VOLANT Frédérique (procuration à Madame LE PAPE Michèle) et CABON Claudine (procuration à Madame LE PAPE Florine) ainsi que Messieurs RAPHALEN Eric (procuration à Monsieur LE FLOCH Louis) et FRIN Michel (procuration à Monsieur VAILLANT Hervé).

**Secrétaire** : Madame Mélanie DUCROT.

Monsieur Raynald TANTER ouvre la séance en demandant à pouvoir ajouter à l'ordre du jour une question concernant une rétrocession de parcelle impasse du Romarin ; aussi que l'exploitation de l'aire d'échouage et de mise à l'eau au port de Saint Guénolé. Il n'y a pas d'opposition de la part des Membres du Conseil Municipal présents.

Monsieur Raynald TANTER relate ensuite divers événements depuis la réunion du 29 mai 2015 :

- Un aménagement provisoire a été mis en place cet été rue du Musée de la Préhistoire, avec possibilité d'ajustement suivant le fonctionnement observé.
- La Commune a fait l'acquisition de deux radars pédagogiques qui seront implantés à l'entrée du bourg de Penmarc'h et rue des Câbles Sous-Marins.
- Le Conseil Départemental a mis en place un panneau signalant l'entrée de la Zone d'Activités de Prat Gouzien. Des acquisitions de terrain sont finalisées ou en cours pour permettre la réalisation du giratoire, ainsi qu'une parcelle de 8 000 m<sup>2</sup> pour permettre à de nouvelles installations d'exister sur cette zone.
- La réception des travaux de réfection du clocher de l'église Saint Nonna est fixée au samedi 11 juillet 2015 à 18 h.
- L'exposition d'Ex-voto marins réalisée par Emmanuelle MARPEAU se tient à compter du 4 juillet au Centre de Découverte Maritime.
- Les sauveteurs sont installés sur les plages du Ster et Pors Carn.
- Une réunion vient de se dérouler en présence de la D.D.T.M. et des cabinets d'études EGIS et CEREMA pour préciser les lignes directrices du Plan des Risques Littoraux.
- Un recensement du gisement foncier en Cornouaille est en cours sous l'égide de Quimper Cornouaille Développement.

- Une première réunion s'est tenue avec la SAFI sur le projet de réhabilitation extension de la Mairie. Une autre réunion doit se dérouler pour le cadrage de l'étude de quartiers.
- Les gens du voyage stationnent sur les terrains qu'ils possèdent à Lescors. Des branchements sauvages sur les réseaux d'eau et d'électricité ont été effectués. Plainte a été déposée par la Communauté de Communes et ERDF est informé ; par ailleurs, ces parcelles sont situées en zone A au Plan Local d'Urbanisme, d'où restriction pour le camping. La gendarmerie a effectué un contrôle.
- De nouveaux commerces s'installent prouvant l'attractivité de la Commune.
- Les associations animent la période estivale. Un feu d'artifice sera tiré le 13 juillet, pour le 14 juillet Monsieur le Maire compte sur la présence des Conseillers pour animer les jeux. Un pique-nique républicain est prévu à midi.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 MAI 2015.**

Aucune remarque n'est émise sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 29 mai 2015.

**I – ADMINISTRATION, FINANCES, TRAVAUX, COMMUNICATION.**

**1) Signature d'une convention avec le S.D.E.F.**

Monsieur Jean Louis BUANNIC, Adjoint au Maire, présente à l'Assemblée le projet de convention concernant l'effacement des réseaux aériens dans le secteur des rues Ernest Renan et Kérandraon.

Madame Christine MORIN s'inquiète des coffrets électriques beiges que l'entreprise a plaqué sur les murs, et qu'elle juge inesthétiques. Elle trouve cela dommage. Monsieur Jean Louis BUANNIC partage cet avis. Madame Christine MORIN rappelle que ces coffrets sont encastrés dans certaines rues ; elle trouve cela incohérent.

Monsieur Raynald TANTER dit qu'il y a eu beaucoup d'allers-retours avec les Bâtiments de France, les services du S.D.E.F. Les bâtiments de France voulaient encastrer les coffrets dans la voie, mais ce n'est pas fiable dans un secteur soumis au Plan de Prévention des Risques. On va s'efforcer d'obtenir des coffrets en bois, comme c'est le cas à Locronan. La remarque de Madame Christine MORIN s'entend.

Accord unanime du Conseil Municipal pour autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention à intervenir avec le S.D.E.F. pour l'enfouissement des réseaux dans le secteur de la rue Ernest Renan et de la rue de Kérandraon.

**2) Modification du tableau des emplois.**

Monsieur Jean Louis BUANNIC présente le projet de modification du tableau des emplois suite à l'accord du Comité Technique. Les crédits sont prévus au budget. Monsieur Raynald TANTER informe que les Conseillers Municipaux peuvent obtenir des informations sur les agents territoriaux concernés en Mairie.

Accord unanime de l'Assemblée sur la modification du tableau des emplois proposée.

**3) Régime indemnitaire – refonte – critères d'attribution et modulation.**

Après présentation par Monsieur Jean Louis BUANNIC, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les nouveaux critères d'attribution et modulation du régime indemnitaire.

**4) Gratification des stagiaires.**

Monsieur Jean Louis BUANNIC explique que la Commune est fortement sollicitée, sous couvert du tutorat pour accueillir des stagiaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'instauration d'une gratification pour stage dans le cadre de l'enseignement scolaire et universitaire.

**5) Plan de financement au Centre d'Incendie et de Secours de « Pendreff » ; convention.**

Monsieur Raynald TANTER présente à l'Assemblée le projet de convention à passer avec le SDIS et les communes concernées en ce qui concerne le Centre d'Incendie et de Secours qui doit être construit au lieu-dit « Pendreff » en Plomeur.

L'on est dans l'attente du choix de la Commune de Saint Jean Trolimon qui doit rejoindre le secteur de Pont l'Abbé ou du Pays Bigouden Sud-Ouest.

Le financement viendra de l'ensemble des communes concernées. Le projet a été revu à la hausse (70 Sapeurs-Pompiers Volontaires au lieu de 50). Cependant on reste dans l'enveloppe budgétaire, en effet, les chefs de Centre ont demandé des modifications au projet initial.

La signature de la convention permettra de lancer la procédure, avec un délai maximum de 36 mois pour la réalisation.

Madame Valérie LE FOU-VILLARBU s'interroge sur la présence de Saint Jean Trolimon dans la convention. De quelle zone de couverture dépend cette Commune ?

Monsieur Raynald TANTER lui répond qu'au départ Saint Jean Trolimon dépendait de Plomeur. Mais les Centres de Secours de Pont l'Abbé et de Plonéour Lanvern intervenaient également dans de larges proportions.

Monsieur Raynald TANTER poursuit sur le fait que le périmètre d'intervention est différent du rattachement avec participation au financement d'un Centre de Secours. Il y a une clé de répartition et toutes les communes devront participer.

Monsieur Jean Marc BREN demande s'il y a une date butoir pour la décision que doit prendre Saint Jean Trolimon. Monsieur Raynald TANTER espère que cette commune se prononcera en même temps que Pont l'Abbé, qui n'a pas encore choisi où sera implanté le futur Centre de Secours qui doit couvrir le Pays Bigouden Est.

Monsieur Bruno CARIOU remarque qu'en l'état la convention concerne 4 communes. Mais la délibération doit stipuler que si Saint Jean Trolimon y adhère, il doit intégrer de fait le volet financier. Cette précision doit être actée par le Conseil Municipal.

Monsieur Raynald TANTER fait valoir que le préambule a un caractère officiel depuis 2007. Mais s'il y a révision, cela donnera lieu à un avenant.

Monsieur Bruno CARIOU s'inquiète du fait que, si d'ici la fin du mandat la décision n'est pas prise, un changement de Maire pourrait compliquer les choses, et le financement incomber totalement à la charge des communes signataires un écrit vaut mieux qu'une chose dite.

En intégrant la remarque de Monsieur Bruno CARIOU dans la délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention en cause par vingt-sept voix pour et deux abstentions (Madame Valérie LE FAOU-VILLARVU et Monsieur Robert BOUGUÉON).

**6) Tarifs par les camping-cars pour l'accès au Camping Municipal de « Toul ar Ster » ; recharge électrique et plein d'eau ; saison d'été 2015.**

Madame Karine COSQUÉRIC, Adjointe au Maire, propose de fixer à 2 € le plein d'eau pour camping-cariste de passage au Camping Municipal de « Toul ar Ster », ainsi qu'à 2 € la recharge électrique.

Accord unanime de l'Assemblée sur cette proposition.

**7) Rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'assainissement.**

Le Conseil Municipal donne un accord unanime sur le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'assainissement présenté par Monsieur Jean Louis BUANNIC.

**8) Décision modificative n° 2/2015 ; budget principal.**

Monsieur Jean Louis BUANNIC présente la décision modificative n° 2/2015 sur le budget principal qui est approuvée, à l'unanimité, par l'Assemblée.

**9) Décision modificative n° 2/2015 ; budget annexe cinéma Eckmühl.**

Après présentation par Monsieur Jean Louis BUANNIC, l'Assemblée approuve à l'unanimité la décision modificative n° 2/2015 concernant le budget annexe du cinéma Eckmühl.

**II – URBANISME, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT.**

**1) Demande d'acquisition d'un délaissé Impasse des Romarins.**

Madame Nathalie POULARD, Adjointe au Maire, expose à l'Assemblée que, suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 avril 2015 au 4 mai 2015 au sujet d'une demande d'acquisition d'un délaissé de l'Impasse du Romarin, Monsieur André QUINTRIC, Commissaire Enquêteur, a donné un avis favorable à la cession en cause, avec préconisation de préserver un accès à la parcelle cadastrée section AT n° 172.

Le propriétaire de la parcelle cadastrée section AT n° 172 n'étant pas intéressé par la cession en cause, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de céder à Madame Liliane BERROU ce délaissé pour une surface approximative de 50 m<sup>2</sup> et au prix de 8 € le m<sup>2</sup>, tous les frais étant à la charge du demandeur.

2) Parcelle cadastrée section BK n° 393 ; rectification cadastrale.

Madame Nathalie POULARD expose au Conseil Municipal que Monsieur André QUINTRIC, Commissaire Enquêteur, a donné un avis favorable à la rectification cadastrale en questions.

Accord unanime de l'Assemblée à ce sujet, tous les frais étant à la charge de la Commune.

3) Mise à l'étude de la création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P.) ; modalités de concertation.

Suite à la délibération en date du 13 mars 2015, Madame Marie Claire DUPONT, Adjointe au Maire, informe l'Assemblée qu'une délibération doit préciser les modalités de concertation.

Elle donne les noms des quatre personnes qualifiées au sein de la Commission locale de l'A.V.A.P.

- Patrimoine culturel local : Messieurs Camille CADIOU et David LE COSSEC.
- Intérêts économiques locaux : Messieurs Sten FURIC et Hugues SCÉO.

Accord unanime du Conseil Municipal sur les modalités de concertations proposées.

4) Révisions des critères d'aide à l'accession à la propriété suite à la mise en place d'une politique d'aide à l'accession dans l'ancien avec travaux par la Communauté de Communes.

Madame Nathalie POULARD fait valoir la nécessité de modifier la délibération du Conseil Municipal en date du 4 novembre 2011 concernant les critères d'aide à l'accessibilité à la propriété suite à l'adoption par la Communauté de Communes d'un dispositif d'aide à l'accession dans l'ancien.

A l'unanimité, l'Assemblée décide de limiter la politique d'aide à l'accession à la propriété aux constructions neuves, suivants les critères définis par la délibération en date du 4 novembre 2011.

5) Demande d'acquisition d'un délaissé de la voie communale n° 7 (rue de Lescors).

Madame Nathalie POULARD informe l'Assemblée que Madame et Monsieur Corentin ANDRO souhaite acquérir un délaissé de la voie communale n° 7 situé au niveau de leur propriété bâtie cadastrée AR n° 143, 144 et 169.

Accord unanime du Conseil Municipal, sous réserve de l'enquête publique qui devra être organisée à ce sujet, s'agissant du Domaine Public Communal.

6) Extensions à usage individuel sur les réseaux d'eau et d'électricité ; application de l'article L 332 du Code de l'Urbanisme.

Madame Nathalie POULARD met en avant la faculté de demander au pétitionnaire/constructeur le financement d'une extension à usage individuel sur les réseaux d'eau potable ou d'électricité situés en dehors du terrain d'assiette, dès lors que cette extension n'excède pas 100 mètres sur le domaine public.

Accord unanime du Conseil Municipal pour que la Commune fasse usage de cette faculté quand la possibilité s'en ouvrira.

### **III – SOLIDARITÉ, JEUNESSE, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE ET SPORTS.**

#### **1) Salle socioculturelle « Cap Caval » ; fixation des tarifs.**

Madame Marie Claire DUPONT présente le projet de programmation de la salle socioculturelle Cap Caval pour la saison 2015 – 2016 et les tarifs qui y sont attachés.

Accord unanime du Conseil Municipal à ce sujet.

#### **2) Subvention à la FADOC pour l'organisation du « SPOK FESTIVAL » 2015.**

Madame Marie Claire DUPONT propose le versement d'une subvention de 1 500 € à la FADOC pour l'organisation du « SPOK FESTIVAL » 2015, l'un des spectacles étant pris en charge par cet organisme.

Accord unanime de l'Assemblée pour le versement de cette subvention.

#### **3) Versement d'une subvention de 300 € à l'association « La Vallée des Saints ».**

Madame Marie Claire DUPONT explique que cette subvention va participer au financement de la statue de Tunvezh, la Commune recevant un retour en termes de communication.

Accord du Conseil Municipal par vingt-quatre voix pour, une contre (Madame Fabienne LE GARS) et quatre abstentions (Mesdames Christine MORIN et Valérie LE FAOU-VILLARBU, ainsi que Messieurs Robert BOUGUÉON et Bruno CARIOU).

#### **4) Subvention aux élèves du collège Paul Langevin participant à un séjour voile.**

Madame Dominique PLOUHINEC, Adjointe au Maire, propose de verser une subvention de 25 € par enfant à chaque famille de Penmarc'h dont le ou les enfants participent au mini-séjour voile organisé au Centre Nautique Municipal de Penmarc'h par le collège Paul Langevin.

Monsieur Frédéric POURCHASSE, Membre du Conseil d'Administration du collège Paul Langevin, dit que les professeurs et la directrice adressent leurs félicitations à la Commune pour l'organisation de ce stage.

Accord unanime du Conseil Municipal pour le versement de la subvention en question.

#### **5) Fixation du prix des repas servis dans les restaurants scolaires.**

Madame Dominique PLOUHINEC propose de maintenir les tarifs pratiqués l'an passé.

Monsieur Jean Marc BREN s'étonne du fait que le prix de revient du repas n'a pas évolué depuis l'an passé malgré le coût des matières premières.

Monsieur Raynald TANTER adresse ses félicitations à toute l'équipe de cantine.

Accord unanime du Conseil Municipal sur les tarifs proposés.

**6) Fixation du prix des garderies périscolaires municipales pour l'année 2015/2016.**

Sur proposition de Madame Dominique PLOUHINEC, les tarifs n'évolueront pas par rapport à l'année scolaire 2014/2015.

**7) Demande de participation de la Commune aux frais de scolarité des élèves scolarisés dans des établissements extérieurs à son territoire.**

Madame Dominique PLOUHINEC présente les demandes de communes ou d'établissements privés souhaitant que Penmarc'h participe aux frais de scolarité des enfants fréquentant des établissements extérieurs.

Elle ajoute que, sur 344 enfants scolarisés à Penmarc'h, 31 viennent de communes extérieures, pour lesquels il n'est demandé aucune participation.

Madame Valérie LE FAOU-VILLARBU remarque que seule la demande de l'école privée Sainte Anne du Guilvinec a été examinée en commission et non celles des autres écoles.

Monsieur Raynald TANTER répond que toutes les communes, à l'exception d'une, se positionnent comme nous. Il ne faut pas favoriser l'extériorisation des enfants de notre Commune.

Sur une question de Madame Valérie LE FAOU-VILLARBU, Monsieur Raynald TANTER dit que c'est la même chose pour l'école publique. Par ailleurs, il a reçu des représentants de l'école Saint Joseph de Penmarc'h pas du tout favorables à cette participation.

Monsieur Bruno CARIOU souligne le risque de fragilisation de nos écoles car il peut y avoir une fermeture de classe pour un ou deux élèves. C'est un sujet délicat. Nous avons des établissements à défendre et il faut être logique dans ces choix.

Accord unanime du Conseil Municipal pour refuser la prise en charge des frais de scolarité des enfants de Penmarc'h fréquentant des établissements extérieurs à la Commune.

**8) Bilan des Temps d'Activités Périscolaires pour l'année 2014/2015.**

Madame Dominique PLOUHINEC présente le bilan des TAPS pour l'année 2014/2015, avec un très bon indice de satisfaction des enfants et parents, et un budget maîtrisé.

Monsieur Raynald TANTER annonce qu'il profite de cette occasion pour répondre à la première question de la minorité, qui est la suivante :

Le premier bilan des TAPS est globalement satisfaisant grâce à la volonté de notre Commune d'offrir des activités de qualité aux enfants et à l'investissement de l'ensemble du personnel du service enfance-jeunesse comme de nos associations. Toutefois, le groupe de la minorité s'interroge sur la pérennité du financement accordé pour l'État qui compromettrait la qualité voir la gratuité des activités à terme et ce alors même que les charges de personnel pour l'encadrement des TAPS représentent 56 % de ce budget. Il y a là une charge incompressible mais d'autres dépenses ne relèvent-elles pas de la gabegie ? Nous pensons ici à « la mise à disposition d'un car sur le mois de juin pour plusieurs groupes » et la proposition de « louer un car pour transporter plusieurs groupes sur l'Accueil de Loisir ». Cela révèle une relative inaptitude des locaux de l'école Auguste Dupouy à accueillir les TAPS et doit conduire à ré-

envisager la destination de l'ancienne pharmacie afin d'en faire un équipement structurant. Lors d'un précédent Conseil nous vous avons déjà interrogé sur votre projet concernant ces locaux, où en est votre réflexion ?

Monsieur Raynald TANTER affirme la volonté de la Municipalité de trouver des activités moins onéreuses pour les prochaines années. L'aide de l'État sera reconduite l'an prochain pour les communes ayant présenté une Projet Éducatif Territorial (PEDT) pour lequel note Commune a été pionnière. Par contre, on ne peut savoir ce qui se passera pour les années à venir.

Les employés sont appliqués, et la prise en charge de nouvelles activités s'est faite presque naturellement, car ils sont bien formés.

Monsieur Raynald TANTER remercie les associations locales pour leur accompagnement, parfois effectué gracieusement.

Le projet de rénovation de l'ancienne pharmacie est abandonné, car deux salles ont été créées à l'étage de l'école Auguste Dupouy, l'enveloppe parlementaire allouée pouvant en principe y être transférée. Une convention a été signée avec l'EHPAD pour l'utilisation de leur bus.

Monsieur Bruno CARIOU souhaite une mise en vente de l'ancienne pharmacie pour ne pas laisser se dégrader le bâtiment.

Madame Valérie LE FAOU-VILLARBU regrette que les TAPS restent dans l'enceinte scolaire, alors que les enfants ont besoin de sortir de ce contexte.

Madame Dominique PLOUHINEC fait ressortir le besoin d'un bus au vu de l'étendue de la Commune.

Madame Marie Claire DUPONT souligne le fait qu'il est impossible que tous les enfants sortent en même temps.

#### **9) Organisation de la fête du 14 juillet.**

Des flyers présentant le programme ont été imprimés et distribués. Monsieur Raynald TANTER rappelle que la participation de tous les élus est souhaitée.

#### **10) Exploitation de l'aire d'échouage et de mise à l'eau au port de Saint Guénolé.**

Monsieur Frédéric POURCHASSE présente à l'Assemblée le projet d'exploitation par la Commune de l'aire d'échouage et de mise à l'eau du port de Saint Guénolé, et la convention à passer à ce sujet avec la Chambre de Commerce et d'Industrie. Les tarifs appliqués seront les mêmes que ceux pratiqués sur le port de Kérity.

Monsieur Bruno CARIOU demande comment l'on va contrôler dans les faits la mise à l'eau des embarcations ? On en revient au fameux garde champêtre dont la majorité avait prévu l'embauche dans son programme électoral.

Monsieur Frédéric POURCHASSE rappelle que deux agents territoriaux sont assermentés, et qu'ils feront des contrôles ponctuels avec éventuelles amendes. De deux maux, il faut choisir le moindre.

Monsieur Raynald TANTER parle d'une expérimentation pendant l'été. Il espère que les choses seront respectées, sinon il y aura des amendes.

Monsieur Robert BOUGUÉON trouve cet état de fait déplorable et dit qu'il avait été prévu et budgétisé une aire de carénage dans le port de Saint Guénolé.

Monsieur Raynald TANTER rappelle que ce projet avait été ensuite rejeté.

Monsieur Frédéric POURCHASSE conclut sur le fait que l'on se donne les moyens d'identifier les personnes qui essaient de passer au travers, et que l'on est plein de bonne volonté.

Accord unanime du Conseil Municipal sur les projets de délibération et de conventions présentés.

#### **IV – QUESTION ÉCRITES DÉPOSÉES PAR LA MINORITÉ EN VUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2015.**

##### **1) Temps d'Activités Périscolaires.**

Sujet traité plus haut.

##### **2) Plage de Pors Carn ; droit à l'image.**

S'agissant toujours des enfants, des mamans fréquentant la plage de Pors Carn nous ont fait part de leurs inquiétudes quant au fait que des personnes mal intentionnées pouvaient « épier » leurs enfants grâce à la webcam. Nous ne remettons pas en cause l'utilité de celle-ci mais est-il vraiment utile que celle-ci balaye jusqu'à la balançoire ? Par ailleurs, dans un souci de respect du droit à l'image de chacun ne serait-il pas judicieux de signaler la présence d'une webcam aux abords des entrées de plage à proximité de la cabane des sauveteurs ?

Monsieur Raynald TANTER dit que les images ne sont pas conservées, qu'un cadrage peut se refaire. La communication à ce sujet a été suffisante.

Après vérification à la Préfecture, aucune déclaration à la C.N.I.L. n'est nécessaire car il n'y a pas d'enregistrements conservés.

##### **3) Problème de collecte des rejets de la mer.**

Enfin, dans une volonté de travailler de manière collaborative avec votre majorité nous souhaiterions également suggérer l'installation de points de collectes des « rejets » de la mer afin de sensibiliser et d'encourager les promeneurs à la préservation de de notre environnement. Cette suggestion pouvant être reliée à une dernière question dans laquelle nous souhaitons vous interroger sur l'expérience des référents de quartiers.

Monsieur Raynald TANTER commence par saluer l'initiative de l'association MAPK qui a procédé au nettoyage du port de Kérity. Une réflexion doit s'engager pour savoir comment faire. La Communauté de Communes à une gestion spécifique à ce niveau sur les terrains dont elle assure la gestion (Département, Conservatoire du Littoral).

Certains endroits, il n'y a pas suffisamment de poubelles. Monsieur Raynald TANTER conclut en soulignant son accord sur le principe de ces points de collecte « rejets en mer ».

En fin de séance, Madame Valérie LE FAOU-VILLARBU interroge Monsieur Raynald TANTER sur le rôle des Conseillers Municipaux référents de quartier.

La parole est donnée à ces derniers.

Madame Florine LE PAPE dit que les principales demandes portent sur la propreté, les nuisances, le bruit. On remonte ces réclamations, mais ce n'est pas toujours suivi d'effet. Monsieur Raynald TANTER dit qu'il faut faire le tour des rues pour identifier les friches, avec programmation annuelle de défrichage.

Monsieur Jean Louis BUANNIC souligne le rôle d'interlocuteurs privilégiés des référents de quartier.


Monsieur Bruno CARIOU trouve que les bordures de trottoirs sont en friches. Il faut un coup de propreté sur la Commune.

Monsieur Christian BUREL dit qu'un communiqué de presse va paraître pour un appel à la citoyenneté. On a attendu pour le diffuser, du fait que l'épaveuse était en panne, la Commune devant montrer l'exemple.


Madame Valérie LE FAOU-VILLARBU demande si ce communiqué fait suite à l'expression de la minorité dans le bulletin municipal. Monsieur Bruno CARIOU parle d'hasard de calendrier ? Monsieur Raynald TANTER précise que la majorité a bien identifié cette problématique depuis longtemps mais qu'il ne pouvait faire apparaître un article demandant aux citoyens de nettoyer devant chez eux, avant que la commune ait commencé sur le domaine public. Il s'agit donc bien d'un hasard de calendrier.

Monsieur le Maire dit que les habitants doivent apprendre à nettoyer à côté de leurs murs.

Le Maire,  
Raynald TANTER

The image shows a blue ink signature of Raynald TANTER written over a circular official seal. The seal features a central figure and the text 'MAIRIE DE PENMARCH' around the perimeter, with 'Finistère' at the bottom.

La secrétaire,  
Mélanie DUCROT

The image shows a blue ink signature of Mélanie DUCROT.